

L'entretien et la valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Le SMCA s'est engagé depuis 2012 dans un programme pluriannuel d'une durée de 5 ans (2012-2016). Ce Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) consiste à **entretenir ou à restaurer la végétation des rives**, à **réhabiliter la morphologie** et la **continuité écologique**.

• **Entretien de la ripisylve** : La ripisylve est l'ensemble des boisements naturels situés à proximité du cours d'eau et qui constituent le long des berges un cordon de végétation arbustive et arborée adaptée aux contraintes hydrauliques.

Il s'agit :

- d'abattre, d'élaguer ou de tailler en têtard des vieux arbres et retirer certains arbres morts. L'intervention est sélective pour préserver l'existant.
- de retirer les encombres gênant la libre circulation de l'eau et entraînant des risques pour la sécurité des biens et des personnes. Lorsqu'ils ne sont pas généralisés ou à proximité d'infrastructures (pont, passerelle...) les encombres contribuent à diversifier les écoulements et constituent d'excellentes caches à poissons et des supports de ponte et de reproduction pour les insectes aquatiques.

• **Restauration des berges et de la ripisylve** : composante essentielle du paysage, la ripisylve est un élément fondamental dans l'équilibre écologique des rivières. Elle participe à la régulation de la température de l'eau, elle contribue à l'épuration des eaux et à la régulation des écoulements permettant d'atténuer les crues et les sécheresses. Elle stabilise les berges des rivières durablement.

Exemples d'action :

- plantation d'espèces caractéristiques de ces milieux (aulnes, frênes etc.);
- rénovation de la végétation (recépage, sélection des essences, abattage des grands arbres vieillissants ou déstabilisés, diversification des espèces)
- lutte contre les espèces invasives ou indésirables (renouée du Japon) ;

• **Restauration de la continuité écologique** : retirer ou aménager des petits ouvrages (radier de pont, buse, passerelle) entravant le lit des cours d'eau et ainsi rétablir la libre circulation des espèces migratrices mais également des débits et flux de sédiments

Exemple : suppression du seuil du déversoir au moulin Béliard (Vieux-vy sur Couesnon) :



• **Restauration du lit mineur** : le lit mineur d'une rivière est la zone où les eaux s'écoulent en temps normal. Ce lit est souvent délimité par la végétation des berges. Lors des crues, le cours d'eau sort du lit mineur pour occuper le lit majeur. Les actions concernent les portions de cours d'eau lorsque le transport naturel des sédiments (sables, cailloux) est bloqué. Il s'agit de favoriser des vitesses de courant plus rapides pour permettre le transport des sédiments. Les substrats ainsi libérés sont nécessaires à certaines espèces de poissons pour leur reproduction. Les écoulements sont diversifiés par la pose de blocs et la recharge en granulats (graviers, cailloux, pierres).



Partenaires techniques :



Partenaires financiers :



Syndicat Mixte du Couesnon Aval

Parc d'activités de Pontorson Mont Saint Michel
3, rue des Colverts - 50 170 PONTORSON
Tél : 02 33 89 15 11 - Fax : 02 33 60 52 83
Email : couesnonaval@ccamsm.fr

Imp. Malécot : 02 33 60 10 61



Un territoire remarquable...
qu'il faut gérer durablement !

Un territoire remarquable... qu'il faut gérer durablement !

Le bassin versant du Couesnon aval s'étend sur plus de 500 km² de Vieux-vy sur Couesnon au Mont Saint Michel. C'est un territoire extrêmement diversifié et riche au potentiel unique. Le Mont saint Michel n'est-il pas l'un des sites les plus visités au monde ?

Cette diversité, prend aussi racine dans une géologie hétérogène. On peut y distinguer plusieurs types de sols sur schiste tacheté, des sols sur schiste tendre, des sols sur granite et des terres d'alluvions marines. Doté d'une grande richesse environnementale, paysagère, faunistique et floristique, ce capital nature est mis en valeur par de nombreux chemins de randonnée mis en place par les collectivités locales avec l'accord de nombreux agriculteurs.

Cette richesse est aussi agricole, car en plus des productions traditionnelles que sont le lait, la viande et les céréales, près de 80 000 tonnes de légumes y sont produites chaque année suivant des schémas de production raisonnée. La gestion hydraulique y est aussi exceptionnelle, car depuis la canalisation du Couesnon au 19^e siècle et la poldérisation au début du 20^e, quatre associations de propriétaires assurent l'entretien des canaux et la protection maritime de la zone estuarienne. Ce territoire d'environ 6500 ha, qui formait à l'origine un delta, est composé d'alluvions marines sablo-limoneuses riches en calcium. Le Rétablissement du Caractère Maritime du Mont-St-Michel est aussi une donnée importante de la gestion des eaux du bassin versant.

À l'origine, le syndicat de la Basse vallée du Couesnon, créé en 1948, avait la charge d'assurer l'écoulement hydraulique des marais d'Antrain à Pontorson. Et ce, dans le but d'aider les agriculteurs à remplir leur mission de production qui, au sortir de la guerre avait une importance nationale. Aujourd'hui, cette mission a évolué vers la préservation et la restauration des cours d'eau ; l'union en 2013 du Syndicat Mixte de la Basse Vallée du Couesnon et du Syndicat Intercommunal d'aménagement du bassin du Moyen Couesnon (SIMC), crée en 1972 pour créer le Syndicat Mixte du Couesnon Aval (SMCA) a permis de clarifier son action et de formaliser la dynamique et la mobilisation des partenaires locaux. Fort de plusieurs années d'expériences, le syndicat est devenu un acteur incontournable dans le domaine de l'eau et affiche aujourd'hui de nouvelles ambitions à la hauteur des enjeux de demain : accompagner le développement du territoire tout en préservant les milieux aquatiques.

Vincent Bichon,
Président du Syndicat Mixte du Couesnon Aval



Historique

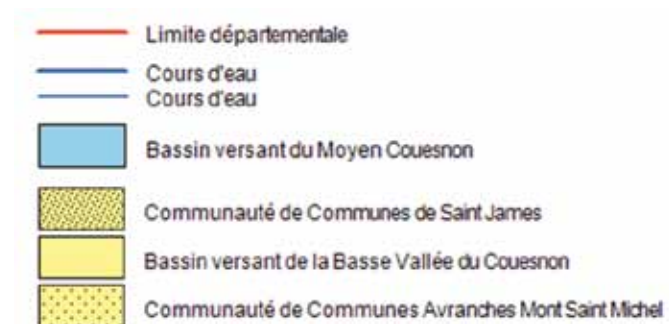
Le Syndicat Mixte du Couesnon Aval (SMCA) est issu de la fusion du Syndicat Mixte de la Basse Vallée du Couesnon, créé en 1948, et du Syndicat Intercommunal du Moyen Couesnon, créé en 1972. Le SMCA est une collectivité qui fédère 24 membres (deux communautés de communes et 22 communes) des bassins hydrographiques du Moyen Couesnon et de la Basse Vallée du Couesnon.

Compétences

Le SMCA a pour objet d'assurer ou de promouvoir toutes les actions nécessaires à la préservation, à l'amélioration et à la gestion du patrimoine hydraulique et des milieux aquatiques dans le périmètre des bassins versants de la Basse Vallée du Couesnon et du Moyen Couesnon. Ces actions doivent permettre, en concertation avec les usagers concernés, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et piscicoles visant à atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

Chiffres clés

Territoire d'action : 37 communes
Les BV du Moyen Couesnon et de la Basse Vallée du Couesnon alimentent 762km de cours d'eau, dont les plus connus sont : le Couesnon, le Tronçon, la Guerge, le Chênélais et la Tamoute.
Superficie : 505 Km²
Population : 25 111 Habitants
Un programme d'action pluriannuel (2012-2016)
(le Contrat Territorial Milieux Aquatiques)
Pour un budget total de 1 448 645€

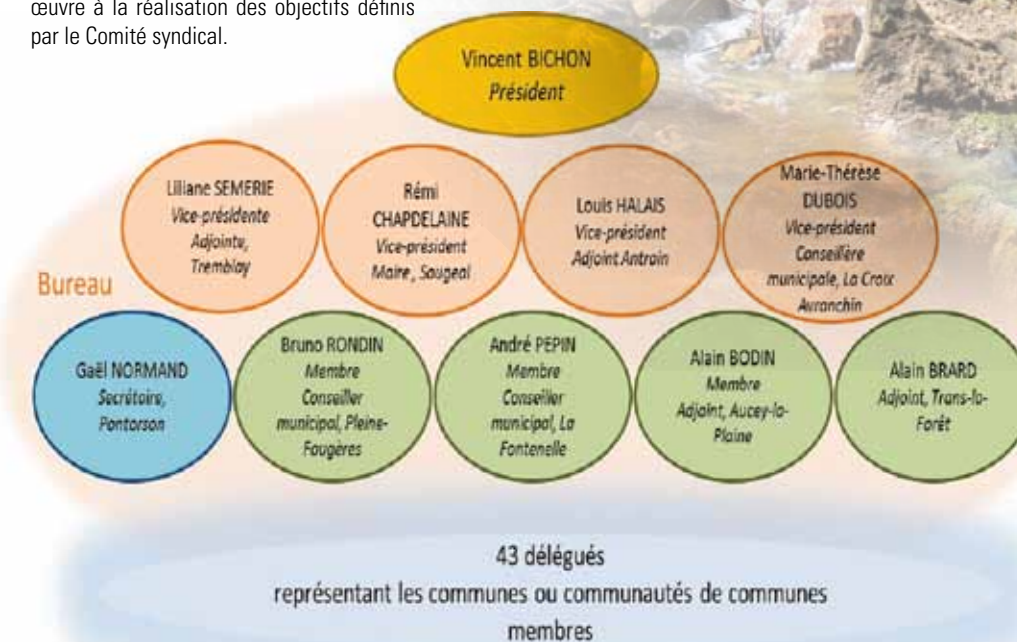


Organisation du Syndicat

Le SMCA est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par le Conseil municipal de chaque commune adhérente (43 délégués titulaires et autant de suppléants). Il est l'instance décisionnelle et se réunit tous les 3 mois.

Le Bureau syndical est composé d'un président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire et de quatre membres, il est chargé de l'instruction des affaires soumises au sein du Conseil syndical.

Le service opérationnel du SMCA est composé d'une technicienne de rivière qui œuvre à la réalisation des objectifs définis par le Comité syndical.



Actions

Les actions du SMCA s'inscrivent dans la logique des lois et décrets en vigueur et reprennent particulièrement les politiques du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Couesnon. Elles s'inscrivent également dans l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Le Syndicat mène toute étude et action visant à une meilleure connaissance du patrimoine hydraulique, des milieux aquatiques et de leur fonctionnement, afin de définir les actions à réaliser.

Le Syndicat réalise les travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau, dans le cadre de programmes annuels. Il assure directement ou indirectement l'entretien et l'exploitation des ouvrages et équipements utiles à cette gestion.

Le SMCA assure au niveau du bassin versant l'animation et la coordination des actions à entreprendre pour atteindre le bon état écologique.